

Arrondissement de Moulins
Canton d'Yzeure
Commune d'Aurouër

Procès-verbal du Conseil Municipal
du 03 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars, le Conseil Municipal de la Commune d'Aurouër, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves LENOIR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 08

Votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2026

Présents : Yves LENOIR - Jean-Louis BAYLE – Christine de Rango - Gabrielle de VILLENAUT - Marie-Hélène BORDE - Jean-Claude GOURAND - Fabienne GAGET - Charles-Henri VARLET.

Absents ayant donné pouvoir : Julie LIBOUREL ayant donné pouvoir à Jean-Claude GOURAND - Sonia DICHAMP ayant donné pouvoir à Fabienne GAGET

Absents excusés : Alain BORDE

Secrétaire de séance : Christine de RANGO

M. Le Maire, Yves LENOIR ouvre la séance du conseil municipal à 18h30 et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut débiter.

Ordre du jour :

- Approbation du PV du CM du 03 février 2026
- Délibération adoptant le compte financier unique du budget Commune
- Délibération adoptant l'affectation de résultat du budget Commune
- Délibération adoptant le compte financier unique du budget Locaux commerciaux
- Délibération adoptant l'affectation de résultat du budget Locaux commerciaux
- Délibération adoptant la rétrocession de la voirie du lotissement « La croix Pruniaux »
- Délibération adoptant la vente de matériel communal

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 février 2026.

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui leur a été envoyé par mail. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mme De VILLENAUT demande la parole afin de revenir sur les propos du maire concernant l'école lors du dernier conseil. Mme de VILLENAUT dit à M. Le Maire qu'elle n'a pas fait courir de rumeur sur l'école. Elle explique qu'elle n'a jamais refusée de s'occuper de l'école mais personne ne lui a proposé cette mission. Mme De RANGO rappelle le déroulement de la mise en place du conseil à ce moment-là.

M. Le Maire explique pourquoi il s'est exprimé sur l'école et rappelle que seulement 7 enfants de la commune ne fréquentent pas l'école communale.

M. Le Maire retire de l'ordre du jour la délibération adoptant la rétrocession de la voirie du lotissement « La croix Pruniaux », en effet Evoléa a fait savoir qu'il n'était pas prêt à ce jour pour cette rétrocession. Ce point est reporté à une date ultérieure.

N° de la délibération : 2026/06

Objet : Délibération adoptant le compte financier unique du budget Commune

10 mars 2026	VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
Publication du	Les membres présents et représentés du Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Le Maire, Yves LENOIR
10 mars 2026	

Investissement

Dépenses	Prévu :	263 908,78
	Réalisé :	149 551,99
	Reste à réaliser :	110 753,50
Recettes	Prévu :	263 908,78
	Réalisé :	112 384,28
	Reste à réaliser :	89 758,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	371 372,23
	Réalisé :	265 094,09
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	371 372,23
	Réalisé :	418 991,60
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-37 167,71
Fonctionnement :	153 897,51
Résultat global :	116 729,80

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Le maire s'est retiré au moment du vote.

Ont signé M. Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Aurouer, le 03 mars 2025

M. Le Maire LENOIR Yves



le(s) secrétaire(s) de séance
Christine de Rango

M. Le Maire présente les dépenses et les recettes du compte financier unique de l'année 2025 du budget principal de la commune. Compte établi conjointement par l'ordonnateur (M. Le Maire) et le trésorier principal (M. Voisin). Le grand livre comptable est à la disposition des élus. M. Le Maire quitte la salle et M. BAYLE, 1^{er} adjoint et doyen de la séance soumet le CFU au vote qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° de la délibération : 2026/07

Objet : Délibération adoptant l'affectation de résultat du budget Commune

10 mars 2026	AFFECTATION DES RESULTATS 2025	
et publication du	Les membres présents et représentés du Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Le Maire Yves LENOIR, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 le 03 mars 2026.	
10 mars 2026	Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
	Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
	Constatant que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	96 844,55
	- un excédent reporté de :	57 052,96
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	153 897,51
	- un déficit d'investissement de :	37 167,71
	- un déficit des restes à réaliser de :	20 995,50
	Soit un besoin de financement de :	58 163,21
	DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	153 897,51
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	58 163,21
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	95 734,30
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	37 167,71

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé M. Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Aurillac, le 03 mars 2026

M. Le Maire, Yves LENOIR



le(s) secrétaire(s) de séance

Christine de Langis

[Handwritten signatures of Yves LENOIR and Christine de Langis over the official seal]

M. Le Maire revient en séance et présente l'affectation des résultats du budget principal de la commune. Affectation des résultats approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° de la délibération : 2026/08

Objet : Délibération adoptant le compte financier unique du budget Locaux commerciaux

10 mars 2026	VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
et publication du	Les membres présents et représentés du Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, Yves LENOIR
10 mars 2026	
Investissement	
Dépenses :	Prévu : 10 835,61 Réalisé : 10 834,63 Reste à réaliser : 0,00
Recettes :	Prévu : 10 835,61 Réalisé : 5 840,44 Reste à réaliser : 0,00
Fonctionnement	
Dépenses :	Prévu : 9 521,98 Réalisé : 4 513,69 Reste à réaliser : 0,00
Recettes :	Prévu : 9 521,98 Réalisé : 8 652,81 Reste à réaliser : 0,00
Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement :	-4 994,19
Fonctionnement :	4 139,12
Résultat global :	-855,07

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le maire s'est retiré au moment du vote

Ont signé M. Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Aurouer, le 08 mars 2026

M. Le Maire LENOIR Yves

le(s) secrétaire(s) de séance

Christine de Rangu



M. Le Maire présente les dépenses et les recettes du compte financier unique de l'année 2025 du budget locaux commerciaux. Compte établi conjointement par l'ordonnateur (M. Le Maire) et le trésorier principal (M. Voisin). Le grand livre comptable est à la disposition des élus. M. Le Maire quitte la salle et M. BAYLE, 1^{er} adjoint et doyen de la séance soumet le CFU au vote qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° de la délibération : 2026/09

Objet : Délibération adoptant l'affectation de résultat du budget Locaux commerciaux

10 mars 2026	AFFECTION DES RESULTATS 2025																				
et publication du	Les membres présents et représentés du Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves LENOIR, Maire, après avoir approuvé le compte financier de l'exercice 2025, le 03 mars 2026																				
10 mars 2026	<p>Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,</p> <p>Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025</p> <p>Constatant que le compte administratif fait apparaître :</p> <table><tbody><tr><td>- un excédent de fonctionnement de :</td><td>4 139,12</td></tr><tr><td>- un déficit reporté de :</td><td>0,00</td></tr><tr><td>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</td><td>4 139,12</td></tr><tr><td>- un déficit d'investissement de :</td><td>4 994,19</td></tr><tr><td>- un déficit des restes à réaliser de :</td><td>0,00</td></tr><tr><td>Soit un besoin de financement de :</td><td>4 994,19</td></tr></tbody></table> <p>DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :</p> <table><tbody><tr><td>RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT</td><td>4 139,12</td></tr><tr><td>AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)</td><td>4 139,12</td></tr><tr><td>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)</td><td>0,00</td></tr></tbody></table> <hr/> <table><tbody><tr><td>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT</td><td>4 994,19</td></tr></tbody></table>	- un excédent de fonctionnement de :	4 139,12	- un déficit reporté de :	0,00	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	4 139,12	- un déficit d'investissement de :	4 994,19	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00	Soit un besoin de financement de :	4 994,19	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	4 139,12	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	4 139,12	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	4 994,19
- un excédent de fonctionnement de :	4 139,12																				
- un déficit reporté de :	0,00																				
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	4 139,12																				
- un déficit d'investissement de :	4 994,19																				
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00																				
Soit un besoin de financement de :	4 994,19																				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	4 139,12																				
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	4 139,12																				
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00																				
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	4 994,19																				

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé M. Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour avoir été fait conforme.

Fait à Aubusson le 03 mars 2026

M. Le Maire Yves LENOIR



le(s) secrétaire(s) de séance

Christine Rangu

M. Le Maire revient en séance et présente l'affectation des résultats du budget locaux commerciaux. Affectation des résultats approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° de la délibération : 2026/10

Objet : Autorisant la vente de matériel communal.

M. Le Maire rappelle qu'une commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider de vendre des biens mobiliers qui relèvent de son domaine privé et en fixer librement les prix.

Considérant que du matériel de la salle des fêtes de la commune n'est plus utilisé,

Considérant qu'il est proposé de vendre ce matériel inutilisé soit 60 chaises,

Considérant l'état du matériel, le prix est fixé à 5€ l'unité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'approuver la vente de ces dits matériels
- D'autoriser M. Le Maire à fixer le prix à 5€ l'unité
- D'autoriser M. Le Maire à procéder à l'exécution de la vente
- Que cette recette soit portée au budget de la commune 2026

M. Le Maire explique que suite au renouvellement progressif des chaises de la salle des fêtes, les anciennes chaises bleues ne sont plus utilisées. Une commune voisine s'est portée acquéreur pour le lot de chaises, suite à l'approbation de cette délibération, la transaction sera effectuée.

N° de la délibération : 2026/11

Objet : Motion de soutien aux salariées de BOSCH.

Considérant que la fermeture annoncée du site Bosch de Moulins-Yzeure constitue un choc économique et social de grande importance pour le bassin de vie et notre commune, affectant directement les salariés et leurs familles.

Considérant l'importance de cette usine pour les habitants de notre commune et pour ceux de toute notre Communauté d'agglomération tant d'un point de vue économique qu'affectif et patrimonial.

Considérant que cette décision aura également des impacts indirects particulièrement significatifs sur l'ensemble du tissu économique de notre territoire (entreprises sous-traitantes, commerces, services, attractivité résidentielle et dynamique d'investissement).

Considérant que les dispositions légales permettent au territoire concerné par ce type d'évènement majeur de bénéficier de la mise en œuvre d'une dynamique partenariale en vue de l'élaboration d'une convention de revitalisation permettant d'œuvrer à la compensation des effets des suppressions d'emplois et de soutenir le développement économique local.

Considérant que cette mobilisation conjointe de l'État, de l'entreprise concernée, des collectivités territoriales et des acteurs économiques, constitue un levier essentiel pour transformer cette épreuve en opportunité de redynamisation.

Considérant la volonté de notre Communauté d'Agglomération, Moulins Communauté, à laquelle nous apportons notre soutien, de poursuivre son engagement auprès des salariés du site Bosch de Moulins-Yzeure.

Considérant la volonté de Moulins Communauté, que nous soutenons, de s'impliquer particulièrement dans la recherche, l'accompagnement et la facilitation d'implantation de futurs repreneurs pour le site : recherche de repreneurs et mise en relation avec les partenaires intervention dans le cadre d'aides économiques par le biais de tous les dispositifs existants au niveau de Moulins Communauté, en particulier l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise en lien avec le Département de l'Allier travail, avec la région Auvergne Rhône Alpes afin de rechercher le cas échéant une aide sur mesure en fonction des besoins qui seront exprimés par un futur porteur de projet demande de Moulins Communauté auprès de toutes les

entreprises qui vont s'installer sur les zones d'activités communautaires, de s'engager à examiner les candidatures des employés de BOSCH – site de Moulins – Yzeure ; et le cas échéant de soutenir leurs démarches auprès d'entreprises s'installant sur d'autres zones du territoire.

Il est proposé à notre Conseil municipal :

-d'assurer de tout notre soutien les salariés de Bosch afin qu'ils puissent obtenir un accompagnement financier et moral à la hauteur de leur engagement pour cette entreprise et qu'ils retrouvent un emploi au plus vite.

-de soutenir avec vigueur l'engagement de Moulins Communauté pour ses actions dans ce dossier, notamment pour retrouver un repreneur du site.

Motion adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. Le Maire donne lecture de la Motion proposée à l'ensemble des communes de Moulins Communauté.

Questions diverses :

Bureau de vote : Le planning de la tenue des bureaux de vote le dimanche 15 mars est validé.

Travaux : Des travaux de remise en état des chemins sont en cours, les trous sont rebouchés avec l'aide d'un agent extérieur.

Nature propre : L'organisation de la journée « nettoyons la nature » le 8 mars 2026 compte 25 personnes inscrites.

Forêt : Les parcelles 29-30-3, en bordure de la route départementale, vont être exploitées en 2026.

La prochaine réunion sera le 21 mars 2026, en effet la mise en place du prochain conseil, suite aux élections, doit avoir lieu obligatoirement entre le 20 et 22 mars 2026.

Secrétaire de séance,

Sonia DICHAMP



M. Le Maire,

Yves LENOIR

